

142127

YKE

20/2001  
14187-2001

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

CADASTRE  
Reçu le  
16 NOV. 2001

**ARRÊTÉ**

relatif à la modification de situation d'une artère  
sur le territoire de la Ville d'Onex

du 14 novembre 2001

**LE CONSEIL D'ÉTAT**

- Vu la proposition de modification de la Ville d'Onex du 12 octobre 2001
- Vu le préavis favorable de la Commission cantonale de nomenclature du 12 décembre 2000
- Vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975.

**ARRÊTE**

Il est donné le nom de :

**Chemin du Bocage** CV-62154

à l'artère sans issue, partant de la route du Grand-Lancy à la hauteur du n° 150, desservant par le sud les immeubles construits au lieu-dit "Belle-Cour".

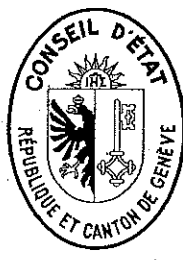
Le nom de "Bocage" rappelle le caractère agreste du coteau sud de la commune.

L'arrêté du 5 septembre 2001 est modifié en conséquence.

Cette dénomination entre en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2001.

Communiqué à:

- DIAE : 3 ex.
- DF : 1 ex.
- DJPT : 2 ex.
- DAEL : 3 ex.
- CHA : 1 ex.
- OCP : 1 ex.



Certifié conforme,  
Le chancelier d'Etat: